

## ENQUÊTE PUBLIQUE sur le projet de Plan de Déplacements Urbains de l'Agglomération d'Annemasse.

Par arrêté A-2013-583, le Président d'Annemasse-Agglo, Monsieur Georges DELEAVAL, a ordonné qu'il soit procédé à une enquête publique sur le projet de Plan de Déplacements Urbains sur le territoire d'Annemasse-Agglo.

Consultation du 7 octobre au 8 novembre 2013.

<http://www.annemasse-agglo.fr/pdu/?L=hlvdopbhnwggg>

Notre contribution déposée à la mairie d'Ambilly :

Annemasse, le 6 novembre 2013

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

L'association Oïkos Kaï Bios dont le siège est à Annemasse souhaite s'exprimer sur le projet de Plan de Développement Urbain (PDU) sur le territoire d'Annemasse-Agglo.

En premier lieu, nous nous étonnons de ne pas avoir été conviés à la réunion du 11 mars 2013 (page 22, « Partie générale » du dossier).

En effet, nous lisons page 19 de la Partie Générale « La réalisation de la concertation préalable sur le projet PDU et sur les grands projets de transport en commun.....a permis d'échanger avec les différents partenaires institutionnels (communes, associations,...) ».

Or, comme nous l'avons indiqué lors de l'enquête sur l'extension de tramway, « Nous sommes en effet connus par les élus locaux pour avoir apporté des contributions lors des autres enquêtes publiques, en particulier BHNS et CEVA, et notre association est inscrite à la maison des associations d'Annemasse depuis 2007 ».

Nous lisons, page 12 du document « Bilan de la concertation », que 90 associations ont reçu une invitation pour le forum associatif d'Ambilly, forum auquel 14 personnes ont participé.

Nous ne comprenons pas pourquoi nous n'avons pas été conviés à ces diverses réunions, celle du 11 mars et les précédentes concernant les transports, au même titre que les autres associations locales ou nationales.

### **A PROPOS DES « MODES DOUX »**

Notre association lutte contre le gaspillage des ressources, dont le pétrole.

De plus, marcher, rouler à bicyclette, sont des activités bénéfiques pour la santé et nous les encourageons. Dans ce sens, l'idée de parcours pour piétons comme l'espace des Gavilles, rue Lionel Terray, inauguré le 21 septembre, inauguration à laquelle la Mairie d'Annemasse nous a conviés, ne peut qu'être encouragé.

D'autant que les Espaces Verts d'Annemasse travaillent dans le respect de la nature.

Nous aurons toutefois quelques remarques sur le sujet.

**Page 15**, « Mettre en œuvre des aménagements cyclistes dédiés ».

Nous ne pouvons que nous réjouir du développement de l'usage de la bicyclette et de l'aménagement des zones piétonnes autour de l'Hôtel de Ville d'Annemasse.

Néanmoins, les remarques de nos membres et sympathisants qui pratiquent le vélo sur la commune montrent les difficultés rencontrées :

- Ne pas se faire renverser est un exploit, tant les automobilistes sont parfois pressés, et peu amènes de laisser un espace suffisant lors du doublement
- Utiliser les pistes cyclables relève aussi de la témérité. Pour n'en citer que deux dans

le centre ville : rue des Amoureux, la piste longe les voitures en stationnement et rue du Clos Fleury ce sont les petites bouches de gaz très enfoncées en dessous du niveau de la chaussée auxquelles il faut échapper.

De surcroît, ces voies ont tout juste la largeur réglementaire conseillée (entre 1,20m et 1,50m selon <http://www.fubicy.org/spip.php?article64> ). Nous avons mesuré rue des Amoureux 1,20m si l'on compte la large bande blanche de 26cm, et rue du Clos Fleury 1, 17m si l'on tient compte de la bande blanche et du caniveau dans lequel personne ne peut rouler (en fait cette piste ne mesure que 90cm, bande blanche comprise).

➤ Enfin, il faut ajouter le passage plus que périlleux des ronds points.

**A PROPOS DES VOIES VERTES**, nous émettons quelques réserves.

**Page 15** du document « volet modes doux », il est précisé que « la véloroute Frontière-Bonne » s'inscrit dans une politique de loisirs.

Tant le non respect de la nature est grand, nous craignons que des zones à l'écart des villes où la nature est encore sauvage se voient envahies par des gens qui élèvent la voix, font jouer la musique sans modération et viennent déranger les nichées au printemps.

Sans compter les véhicules à moteur bruyants type Quad qui s'y aventureront.

De surcroît, ces voies vertes détruisent à l'occasion de leur construction haies et arbres, et participent au goudronnage, à moins qu'elles ne restent en terre.

Les bords de l'Arve étant inclus dans ces parcours, nous rappellerons ce que nous avons noté lors de l'enquête « SM3A » dont la consultation a eu lieu du 6 juin au 11 juillet 2011 :

« ..... nous souhaitons évoquer les utilisations de la rivière.

Nous avons relevé, dans le « **Dossier d'autorisation au titre des articles du code de l'environnement** », page 16/68, 2.1.1 *Constat : usages et milieux la baignade et les sports d'eau vive sont pratiqués (canoë kayak, rafting...).....un cheminement du Léman au Mt Blanc est en projet et partiellement existant.*

Ces perspectives, ainsi que dans le document « **Déclaration d'intérêt général** » page 83/124, *Ces travaux se déclinent...*

*-mise en valeur du cours d'eau par la création d'ouvertures dans la végétation*

*-création d'accès... »*

nous préoccupent pour leur impact sur la végétation et sur la faune. Plusieurs espèces sont spécifiques, et toutes ont besoin de tranquillité. L'accès piétonnier ou en VTT ne doit pas être systématique, et un accès motorisé interdit.

En particulier, nous nous opposons à la construction de « voies vertes » goudronnées. »

Ces remarques restent d'actualité, même si nous avons bien noté l'interdiction aux véhicules motorisés mentionnée.

## **VOLET ECOMOBILITE**

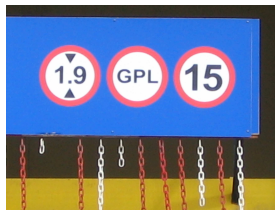
**Page 7/14**, au point 2 « permettre le développement du covoiturage et l'usage des voitures électriques », nous lisons « conformément à la législation en vigueur, le PDU doit permettre d'encourager l'usage des véhicules électriques et hybrides. A cette fin, des études seront menées afin de déterminer des espaces d'accueil pour le chargement des véhicules électriques ».

Le gouvernement actuel, encore plus que le précédent qui avait déjà supprimé le bonus sur les voitures fonctionnant au GPL, fait une promotion éhontée de la voiture électrique.

Son fonctionnement n'est en rien écologique puisque l'énergie fournie vient en grande partie des centrales nucléaires.

L'étude concernant la présence de bornes de rechargement, serait-elle légale, nous paraît une dépense inutile, voire dangereuse. Plusieurs incendies ont eu lieu à Paris lors du rechargement des voitures, dont la part de responsabilité reste encore floue.

Nous verrions par contre avec intérêt l'application de la loi par les parkings souterrains locaux. En effet, le panneau « interdisant les voitures fonctionnant au GPL » apposés à l'entrée de plusieurs lieux de stationnement ne sont pas conformes selon l'arrêté du 3 avril 2000 annexé. Ils interdisent pour les uns et pour les autres laissent à penser que l'accès de ces voitures n'est pas autorisé. Le panneau doit en effet porter la mention « interdiction d'accès aux véhicules non munis de soupapes de sécurité ».



la mention citée est en-dessous

Nos démarches vers les propriétaires et vers les autorités, si elles ont reçu une réponse de la Mairie d'Annemasse, sont restées sans suite pour les autres, et aucun panneau n'a été changé. Il semble que ce problème dépasse les frontières. Ne pourrait-on pas suggérer une modification de la législation pour les voitures fonctionnant au gaz dans les parkings genevois. En effet ce type de voiture y est interdit et la législation suisse semble avoir déteint en Haute Savoie.

Nous ne nous attarderons pas sur le volet **TRANSPORTS en COMMUN**

En effet, nous sommes largement intervenus lors des enquêtes publiques ciblées, et nous n'avons pas été entendus sur le choix du carburant des bus pour le réseau BHNS.

Nous avons le regret d'émettre des réserves quand nous lisons **page 20/50** du volet Transports en commun, « Les transports en commun limitent l'impact sur l'environnement » quand les cyclistes que nous sommes à l'occasion sont engagés par les pots d'échappement des bus occupés parfois par à peine 10 voyageurs.

De surcroît, les belles paroles sur les transports interurbains laissent un goût amer quand nous constatons le peu d'organisation apportée pour desservir le nouvel hôpital de Findrol.

**En conclusion, afin que ce projet réponde véritablement aux enjeux environnementaux nous demandons**

- La mise en place de voies vertes dans le plus grand respect de la nature
- Le respect de la législation, dans l'agglomération, concernant les véhicules

**fonctionnant au GPL/GNV.**

**Nous réitérons notre demande pour les transports en commun : le choix de véhicules moins polluants par exemple fonctionnant au gaz (GPL ou GNV) ou en bicarburation dont le gaz. Ils constitueraient un investissement à long terme bénéfique pour l'environnement et pour la santé.**

Merci de nous avoir lus,  
Recevez, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos salutations respectueuses.  
Pour l'association, la présidente, Marie BERGER

En annexe, nos courriers aux propriétaires de parkings dont les panneaux ne sont pas conformes, l'arrêté du 3 avril 2000 et les préconisations pour les pistes cyclables.

Association **OÏKOS KAÏ BIOS Patrimoine Nature et Vie**, membre du bureau des conseils consultatifs de la ville d'Annemasse.

1, place de la Libération 74 100 Annemasse, [www.oikoskaibios.com/](http://www.oikoskaibios.com/)

**ENVIRONNEMENT** Les véhicules au GPL représentent une réelle alternative

# Halte aux idées reçues

*Dauphiné Libéré*  
27 octobre 2010



L'unique endroit de l'agglomération où l'on peut trouver du GPL : l'hypermarché Géant pour 0,70 € le litre. Le D.U.C.P.

Le parking de la Libération n'est pas interdit aux voitures GPL, seuls les véhicules GPL non munis d'une valve le sont. C'est écrit, en petit. Le D.L.S.Pe

**REPÈRES**

**SIGNALÉTIQUE**

■ Selon la commission de sécurité du service des pompiers et l'arrêté du ministère des Transports, stipule que le panneau doit comporter la mention "interdit aux véhicules non munis de soupapes de sécurité".

**FAIRE LE PLEIN**

■ Ce n'est pas parce que les pompes GPL sont souvent isolées des autres ou que le pistolet est différent, que faire le plein de GPL est compliqué. C'est sans risque et cela évite aussi d'attendre. Le pistolet GPL s'emboîte dans un orifice spécifique placé généralement dans la trappe à essence. Une fois enclenché, vous pouvez relâcher le pistolet : il se maintient tout seul. Pour remplir le réservoir vous devez appuyer sur un bouton placé sur la pompe, un peu à la manière des appareils de gonflage pour pneus.

**Véhicules propres : 20 % du parc des services techniques**

Malgré ces atouts, les ventes de véhicules neufs chez la plupart des concessionnaires, reste une niche. Sur l'agglomération, beaucoup de marques n'ont pas de GPL et d'autres axent sur d'autres véhicules propres (électriques, hybrides ou au gaz naturel pour véhicules).

Aux services techniques d'Annemasse, on possède des véhicules propres depuis 1998. Mais le GPL, GNV et l'électrique ne représentent que 20 % du parc et seulement quatre petites voitures sont au GPL. Un compresseur a été installé sur place, facilitant l'installation de ces véhicules.

**Les parkings souterrains accessibles au GPL**

L'accès aux parkings souterrains publics est autorisé pour tous les véhicules GPL équipés de la soupape de sécurité obligatoire depuis 2001. En cas d'incendie du véhicule, la chaleur entraîne une augmentation de pression à l'intérieur du réservoir. La soupape de sécurité permet de lâcher la pression à l'extérieur du véhicule et empêche ainsi tout risque d'explosion. Les panneaux des parkings souterrains annemassiens indiquent la mention "interdit aux véhicules GPL non munis d'une soupape". « Une mention inscrite en trop petit », indique la présidente de l'association Oïkos Kai Bios. La société Sags, qui exploite les parkings, a été avertie par courrier.

« Il est difficile de faire une identification et des statistiques des véhicules au GPL qui utilisent nos parkings. Nous avons installé des panneaux explicatifs conformes. Nous ne prévoyons pas d'emplacements réservés ni d'abonnement spécial et nous n'avons pas eu de demande spécifique véhicules propres. En revanche, dès 2011, suivant la demande, on installera des prises pour véhicules électriques », précise Jean-Laurent Dirx, directeur de Sags.

Sabine PELLISSON